

L'OFFENSIVE CONTRE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ



SYNTHÈSE



LE PLANNING FAMILIAL

Association féministe et d'éducation populaire, le Planning familial milite depuis 1956 pour le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité en France et à l'international.

L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ, UN CONCEPT INTERNATIONALEMENT RECONNU

L'éducation complète à la sexualité (ECS) se distingue de l'éducation sexuelle traditionnelle par son approche holistique et pluridisciplinaire. Au-delà des aspects biologiques et préventifs, elle intègre les dimensions affectives, relationnelles, identitaires et le bien-être des individus. Définie par l'UNESCO, l'UNFPA, l'UNICEF, l'ONU Femmes et l'OMS, l'ECS vise à doter les enfants et les adolescent·es des connaissances, compétences, attitudes et valeurs leur permettant de vivre en bonne santé, dans le bien-être, la dignité, le respect de soi et d'autrui.

Bien que reconnue comme un outil essentiel de promotion de la santé, du bien-être, des droits humains et de l'égalité de genre par l'Union Européenne, la mise en œuvre de l'ECS se heurte à des résistances croissantes qui se multiplient et s'intensifient à travers l'Europe depuis les années 2010. Cette opposition s'inscrit dans un mouvement plus vaste dit «anti-genre», qui représente un défi majeur pour les démocraties européennes en déstabilisant les principes d'égalité, de non-discrimination et de droits humains, notamment ceux des filles, des femmes et des personnes LGBTQIA+.



DES CADRES LÉGISLATIFS DISPARATES ET UNE APPLICATION INSUFFISANTE

L'analyse comparative de six pays (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie et Suède) révèle d'importantes disparités dans l'encadrement législatif et la mise en œuvre effective de l'ECS :



La France a rendu l'éducation à la sexualité obligatoire en 2001 (trois séances par an), mais seulement 15 à 20% des élèves en bénéficient réellement.

Un programme d'ECS (EVAR en primaire et EVARS au collège et lycée), fruit de consultations avec la société civile, est entré en vigueur à la rentrée 2025 pour les élèves de 6 à 18 ans.



La Suède fait figure de pionnière, avec une ECS obligatoire depuis 1955 pour les élèves de 6 à 18 ans et une formation obligatoire des enseignant-es depuis 2021. L'approche y est interdisciplinaire et transversale.



La Hongrie a adopté en 2021 la Loi LXXIX qui restreint drastiquement l'ECS en interdisant tout contenu non conforme à l'image traditionnelle hétérosexuelle familiale et en limitant fortement l'intervention d'organismes extérieurs.



L'Espagne et l'Allemagne présentent des situations intermédiaires,

avec des compétences décentralisées (via les communautés autonomes pour l'Espagne et via États fédérés pour l'Allemagne) entraînant de fortes disparités régionales dans la qualité et l'ampleur des programmes.



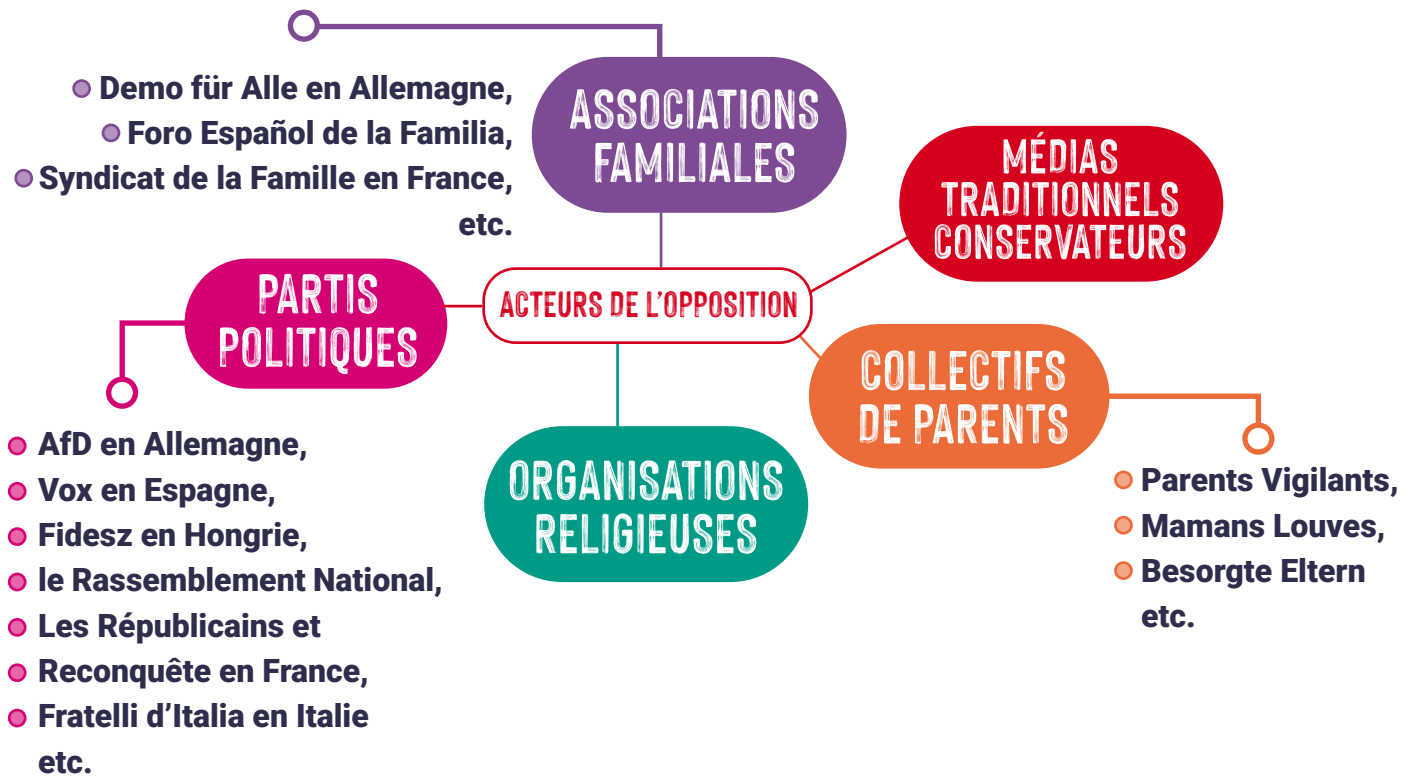
L'Italie n'a aucune loi nationale rendant l'éducation sexuelle obligatoire, elle est actuellement interdite avant le collège.

Les initiatives restent facultatives, dépendant de l'initiative des établissements. Depuis juin 2025, un décret impose le consentement parental préalable et un amendement d'octobre 2025 propose d'interdire toute éducation sexuelle avant le lycée.

Dans tous les pays, un écart persiste entre les politiques relatives à l'ECS et leur application concrète. Les obstacles principaux incluent l'absence d'un cadre rigoureux et solide assurant la mise en œuvre de l'ECS, le manque de formation systématique des enseignant-es, le sous-financement de l'ECS, l'ampleur des actions du mouvement anti-ECS (gouvernemental et associatif) et les disparités socioculturelles et religieuses locales importantes.

UN MOUVEMENT D'OPPOSITION STRUCTURÉ ET TRANSNATIONAL

Le mouvement d'opposition à l'ECS repose sur une constellation hétérogène d'acteurs :



Ce mouvement fait preuve d'une capacité remarquable de coordination transnationale, s'appuyant sur des structures européennes et internationales (World Congress of Families, Family Watch International, One of Us, CitizenGO etc.). Ces organisations produisent des rapports pseudo-académiques, mutualisent leurs ressources juridiques et pédagogiques, et organisent des formations pour parents et décideur-euses politiques.

Les études révèlent que les organisations de plaidoyer et de lobbying anti-genre constituent la plus grande source de financement (29% du financement cumulé entre 2019 et 2023), suivies des organisations de sensibilisation du public et des médias (23%), puis des fondations (22%). La Hongrie est le premier pays financeur au niveau européen, suivie de la France. La philanthropie catholique joue un rôle central dans ce financement sans distinction de pays.

DES STRATÉGIES DISCURSIVES ET DES ACTIONS EFFICACES

Les mouvements anti-ECS déploie des stratégies rhétoriques particulièrement efficaces :

- ○ **La diabolisation de "l'idéologie du genre"**, concept controversé formulé par le Vatican dans les années 1990, sert d'ennemi symbolique fédérateur. Cette stratégie permet de rassembler sous une même appellation des questions indépendantes (transidentités, IVG, droits LGBTQIA+, ECS) sans liens logiques clairs, donnant l'impression d'une déstructuration sociale alarmante.
- ○ **La rhétorique de la protection de la famille traditionnelle** érige le modèle familial hétérosexuel et patriarcal en étendard idéologique. En s'appropriant le terme "famille" comme symbole moral universel, les opposants accusent les acteurs pro-ECS d'être contre la famille et de chercher à détruire l'amour conjugal, parental et filial.
- ○ **La rhétorique de la protection de l'enfance mobilise systématiquement l'image de "l'enfant innocent et en danger"**. L'ECS est accusée de sexualiser précocement les enfants, de les exposer à des contenus pornographiques, de les traumatiser et même de faciliter la pédocriminalité. Les intervenant-es en ECS sont présenté-es comme des militant-es LGBTQIA+ insensibles au bien-être des enfants.
- ○ Ces discours sont amplifiés par des **campagnes de désinformation massive utilisant les réseaux sociaux**, des groupes Facebook, WhatsApp et Telegram, ainsi que des médias conservateurs (comme CNEWS en France ou le groupe Kesma en Hongrie). Des campagnes d'affichage public choquantes sont régulièrement déployées, notamment en Espagne et en Italie.
- ○ La **mobilisation des parents constitue une stratégie centrale**, les présentant comme les premiers défenseurs de l'intégrité de leurs enfants. Le discours s'appuie sur les libertés individuelles et les droits parentaux, avec des slogans comme "les parents sont les premiers et principaux éducateurs" et la revendication d'un droit de retrait ou de consentement préalable.
- ○ Au niveau national, les acteurs anti-ECS **exercent un lobbying direct auprès des institutions compétentes et utilisent les voies juridiques** (recours devant les tribunaux en France et en Espagne). En Hongrie et en Italie, le pouvoir institutionnel lui-même constitue le principal vecteur d'opposition.

DES IMPACTS CONCRETS SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

Le mouvement d'opposition à l'ECS produit des effets tangibles sur sa mise en application:

- Autocensure des établissements : face aux pressions de collectifs de parents, certaines écoles annulent des ateliers ou retirent des contenus pédagogiques.
- Épuisement de la société civile : les organisations pro-ECS doivent consacrer des ressources considérables à contrer la désinformation et se défendre, au détriment de leur mission première.
- Compromis sur les contenus : en France, le programme EVAR(S) 2025 a été modifié suite aux revendications d'opposants, repoussant certains sujets jugés "inappropriés" comme l'identité de genre dans le primaire ou la sérophobie et plaidant pour qu'avant le collège, l'EVARS devienne l'EVAR.
- Restriction législative : en Hongrie, la Loi LXXIX a rendu quasiment impossible l'intervention d'associations en milieu scolaire. En Italie, en France et en Espagne, des partis politiques d'extrême droite tentent de légaliser le droit de retrait des parents à ces interventions en EVARS.
- Réduction des espaces démocratiques : en Hongrie, les instances consultatives dans le domaine éducatif ont été supprimées, facilitant l'adoption de directives sans l'aval de la société civile.



RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES AUX INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Face à ces constats, l'étude formule des recommandations structurées autour de quatre axes :

1. PLACER L'ECS À L'AGENDA EUROPÉEN

- — ● Intégrer l'ECS dans la politique sociale européenne (compétences partagées) plutôt que dans l'éducation (compétences d'appui) ;
- — ● Reconnaître officiellement l'existence d'un mouvement d'opposition organisé et transnational contre l'ECS ;
- — ● Désigner un·e eurodéputé·e référent·e pour l'ECS dans chaque État membre ;
- — ● Assurer une coordination multisectorielle (santé publique, égalité de genre, lutte contre les discriminations, droits de l'enfant) ;
- — ● Tisser des partenariats avec des médias européens traditionnels et non traditionnels.

2. CONSTRUIRE UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DE L'ECS

- — ● Intégrer dans cette compréhension les stratégies du mouvement d'opposition ;
- — ● Cartographier les acteurs de l'ECS respectant les standards OMS/ UNESCO ;
- — ● Financer des projets collaboratifs transnationaux d'échange de bonnes pratiques ;
- — ● Créer un réseau européen d'échange permanent ;
- — ● Assurer la traduction et la diffusion transnationale des documents produits.

3. SÉCURISER DES FINANCEMENTS PÉRENNES

- — ● Financer la recherche transnationale sans duplication des travaux existants ;
- — ● Financer une campagne de sensibilisation de l'UE auprès du grand public ;
- — ● Financer un suivi systématique avec indicateurs qualitatifs et quantitatifs ;
- — ● Créer une étude bisannuelle sur l'état de l'ECS dans chaque État membre ;
- — ● Développer une plateforme digitale rassemblant textes de lois, rapports et données ;
- — ● Mettre en place un système d'alerte précoce (*early warning system*) sur l'état législatif de l'ECS et les attaques qui la ciblent ;
- — ● Prioriser les projets incluant les acteurs locaux, les parents et la jeunesse.

4. SOUTENIR LES ÉTATS MEMBRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ECS

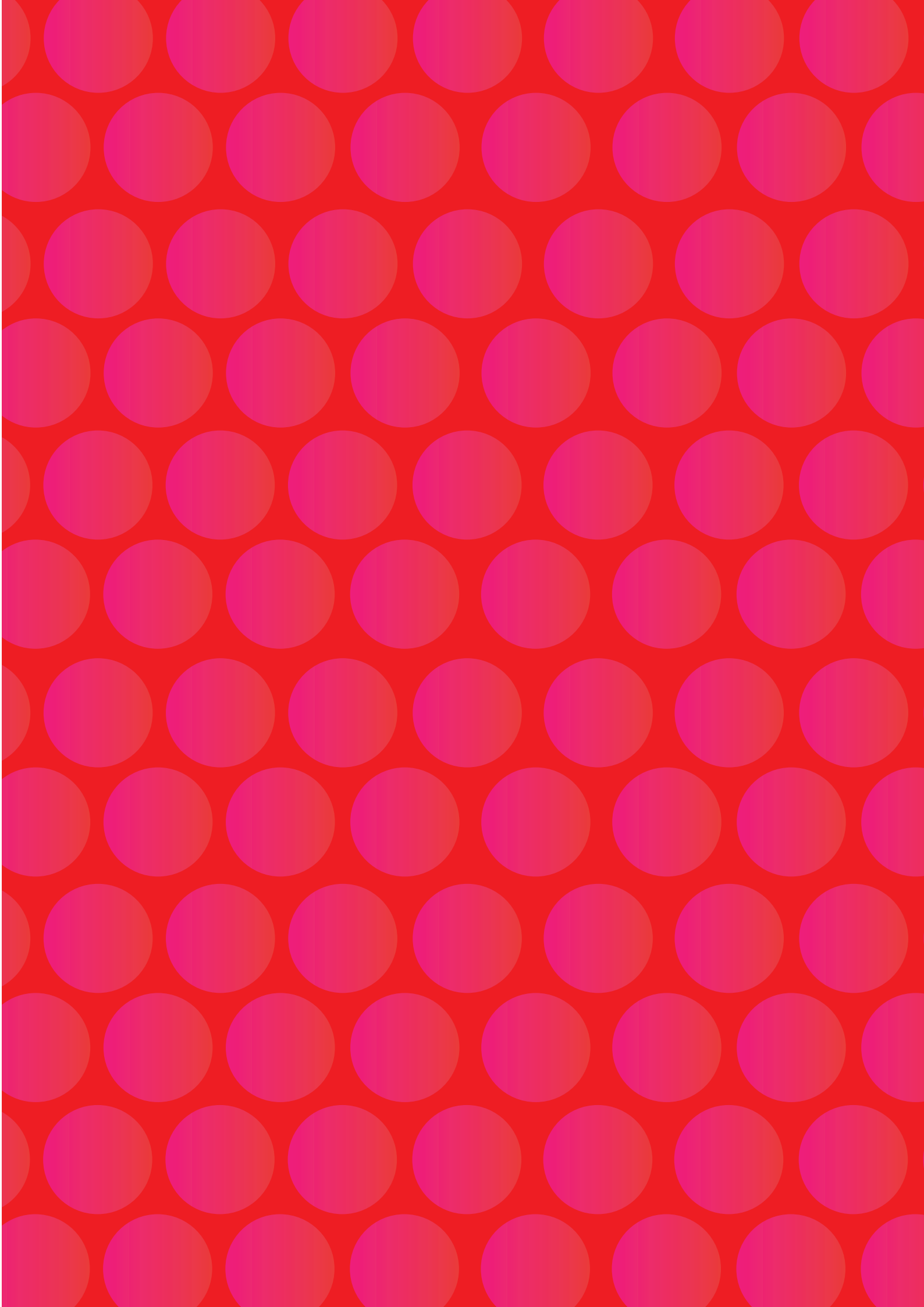
- — ● Légiférer une matière scolaire obligatoire dédiée à l'ECS, alignée sur les standards OMS/UNESCO, dispensée en continu pendant toute la scolarité ;
- — ● Légiférer la création obligatoire de partenariats entre les établissements scolaires et les associations spécialisées en ECS ;
- — ● Encadrer la planification auprès des parents (éducation sur le contenu, échanges avec les personnels) ;
- — ● Former obligatoirement tous les personnels d'établissement via un curriculum européen adapté culturellement ;
- — ● Désigner une personne référente de l'ECS par établissement.

CONCLUSION

L'éducation complète à la sexualité en Europe fait face à un mouvement d'opposition structuré, financé, transnational et efficace qui réussit à influencer les débats publics et les décisions politiques. Cette offensive idéologique, loin d'être un phénomène marginal, mobilise des ressources considérables, coordonne ses actions au-delà des frontières et parvient à freiner, voire bloquer, la mise en œuvre de programmes pourtant reconnus comme essentiels par les institutions européennes et internationales.

Face à cette situation, une réponse coordonnée au niveau européen s'impose, combinant reconnaissance politique, soutien financier pérenne, coordination transnationale et mécanismes de suivi rigoureux. L'enjeu dépasse la seule question de l'éducation sexuelle: il touche aux fondements démocratiques européens, à l'égalité de genre et aux droits humains fondamentaux.







Confédération nationale du Planning familial
4 Square Saint-Irénée
75011 Paris

www.planning-familial.org



En coopération avec la fondation Heinrich-Böll-Stiftung

■■■ **HEINRICH BÖLL STIFTUNG**
PARIS
France | Italie